Fiche formation
"Certificat d'aptitude à l'exploitation des embarcations et des radeaux de sauvetage"

Intitulé de la Formation : « CAEERS » - (Certificat d'aptitude à l'exploitation des embarcations et des radeaux de sauvetage)

RS5860
Publié le 01/01/2022

Lieu de Formation : EFPMA autre bord – Beauséjour 97 220 LA TRINITE

Finalité(s), Objectif(s) de la formation

Finalités

Sauver des vies humaines et réduire les risques, assurer la sécurité des personnes.

Objectifs

L'apprenant sera capable, au sortir de la formation : de prendre la responsabilité d'une embarcation ou d'un radeau de sauvetage ou canot de secours pendant et après sa mise à l'eau, de faire fonctionner le moteur d'une embarcation de sauvetage, d'encadrer les survivants, de gérer les embarcations et radeaux après abandon du navire, d'utiliser les dispositifs de repérage, y compris de communication, signalisation et engins pyrotechniques et d'apporter les premiers secours aux survivants.

Type de formation (au sens de l'article L. 900-2 du Code du Travail : adaptation, promotion, prévention, acquisition, entretien ou perfectionnement des connaissances) :

- Durée en heures de formation : **centre 30 heures (***12 heures de théorie et 18 heures de pratique***)**
- **8 à 16 stagiaires** (maximum)
- Durée hebdomadaire prévue : **35 heures**
- Validation des acquis : : Titre homologué par le Secrétariat d'état auprès du Premier Ministre chargé de la mer.

Titre(s) visé(s)

Attestation de formation de menant au certificat d'aptitude correspondant (CAEERS).
Ce certificat est soumis **à revalidation quinquennale**.

Texte(s) de référence

Arrêté du 26 juillet 2013 relatif à la délivrance du certificat d'aptitude à l'exploitation des embarcations et radeaux de sauvetage et son annexe I..
Site : https://formations.mer.gouv.fr/

Prérequis

- Être titulaire du certificat de base à la sécurité (CFBS) en cours de validité*
- Avoir 18 ans, au moins, le 1er jour de l'examen.
- Aptitude médicale délivrée par un médecin des gens de mer sera exigée avant l'entrée en formation. *

Ces certificats et attestations vous seront demandés lors de l'inscription.

Conditions de délivrance du titre (diplôme, brevet, certificat...)

- Avoir suivi et participé activement à la formation.
- Avoir 18 ans, au moins et avoir accompli un service en mer d'une durée de 6 mois, à minima.

- Ce certificat est soumis à revalidation quinquennale, sauf pour les titulaires exerçant des fonctions à bord de navires de pêche ou armés aux cultures marines.
- Satisfaire aux conditions d'aptitude médicale spécifiées par décret n°2015-1575.
- Avoir atteint la norme de compétence minimale requise, décrite au tableau A-VI/2.1.

- Une évaluation continue de la pratique est réalisée par les formateurs, lors d'exercices. Un test de connaissances écrit (type QCM) vient valider la formation. La formation est attestée lorsque le(la) stagiaire a obtenu une note supérieure à 10.

Programme modalité de formation et modalité d'évaluation de la formation

Programme de formation

	CAEERS	Comporte les matières suivantes :	Durée	
			Théorique	Pratique
Certificat d'aptitude à l'exploitation des embarcations et des radeaux de sauvetage	Cours Théoriques	**1. Responsabilité d'une embarcation ou radeau de sauvetage pendant et après mise à l'eau :** * Importance des exercices à bord, cadre réglementaire. * Construction et armement des embarcations, radeaux de sauvetage et canots de secours. * Les différents types de dispositifs de mise à l'eau. * Méthodes de mise à l'eau et de récupération avec ou sans erre, y compris en mer agitée. * Méthodes de mise à l'eau des radeaux associées ou non à un système d'évacuation maritime (chute verticale, toboggan) y compris en mer agitée. * Les dangers associés à l'utilisation des dispositifs de largage en charge. * Procédures d'entretien. **2. Fonctionnement d'un moteur d'embarcation de sauvetage et de ses accessoires :** * Méthodes de mise en marche et fonctionnement d'un moteur d'embarcation de sauvetage. **3. Encadrement des survivants, gestion des embarcations, radeaux après abandon du navire :** * Mesures à prendre dès abandon du navire, y compris pour augmenter les chances de survie à long terme. * Manœuvres des embarcations et radeaux, y compris par gros temps. * Méthodes de sauvetage par hélicoptère. * Effets de l'hypothermie et sa prévention. **4. Dispositifs de repérage, de communication, de signalisation et engins pyrotechniques et utilisation :** * Engins de sauvetage radioélectriques transportés à bord et fonctionnement. * Engins pyrotechniques de signalisation transportés à bord, caractéristiques et	12h	

		précautions d'emploi. * Les signaux de détresse. **5. Les premiers secours aux survivants :** * Le matériel de 1er secours et techniques de réanimation. * Les soins à apporter aux blessés, y compris maîtrise des hémorragies et traitement des traumatismes.		
	Cours Pratiques	• **1. Prendre la responsabilité d'une embarcation ou radeau de sauvetage pendant et après sa mise à l'eau :** * Redresser un radeau renversé en portant une brassière de sauvetage. * Interpréter les inscriptions figurant sur les radeaux de sauvetage. * Préparer et mettre à l'eau, en toute sécurité, embarcations et radeaux de sauvetage. * Manager la mise à l'eau des embarcations et radeaux jusqu'à l'embarquement, la manœuvre et le débarquement des personnes. * Utiliser les dispositifs de largage en charge et sans charge et réenclencher correctement ces dispositifs. * Récupérer, en toute sécurité, les embarcations, radeaux et canots de secours. **2. Démarrer et faire fonctionner le moteur d'une embarcation de sauvetage ouverte ou fermée.** **3. Encadrer les survivants et gérer les embarcations et radeaux de sauvetage après abandon :** * Ramer, barrer, gouverner au compas, manœuvrer pour récupérer un homme à la mer, utiliser les divers éléments de l'armement. **4. Gérer et utiliser les dispositifs de repérage, de communication, de signalisation et engins pyrotechniques.** **5. Donner les premiers secours aux survivants** * S'occuper des blessés pendant et après l'abandon du navire en utilisant le matériel de 1er secours et les techniques de réanimation.		18h
Total de la formation CAEERS			**30 h**	

Validation de la formation
Evaluation et tests écrit et pratique viennent valider les acquis. L'apprenant doit obtenir une note supérieure à 10 dans chacun des modules.

Moyens pédagogiques et équipements

Formations dispensées en centre, en présentiel et dans différentes salles et lieux selon les besoins respectifs des modules

Salle standard équipée de tableau, paperboard et PC pour les cours théoriques et milieu marin (pleine mer) pour les exercices techniques de survie.

Les équipements et combinaisons d'immersion sont fournis durant la formation.

Dispositifs permettant d'apprécier les connaissances et les compétences

Pour l'évaluation

- Appréciations ; Grilles d'évaluation ; Bilans points forts / points faibles.
- Grilles de lecture / grilles d'évaluation (critères qualitatifs).

Pour la formation

- Liste d'émargement ; Compte-rendu ; Procès-verbaux ; Bilan de la formation ;
- Questionnaire d'évaluation de la formation
- Attestation de réussite

Indicateur de performance

	2021	2022	2023	2024
Taux de réussite	100%	100%	100% *	100%

Équivalences

Pas d'équivalence de diplôme ou de titre

Réseaux partenaires pour une personne en situation handicap

Cf. livret d'accueil (disponible sur le site : www.efpma-martinique.com)

Coût de la session

900 euros

Financement

Nous consulter, diverses possibilités de financement existent selon votre situation ou votre statut (salarié (e), indépendant (e), demandeur (euse) d'emploi, autre…

Comprendre le déroulement de votre inscription

- Entretien préalable pour étude du projet de formation (entretien téléphonique, Visio, échange par courriel et / ou physique).

- Dossier d'inscription : téléchargement sur notre site internet www.efpma-martinique.com ou transmission par courriel
  3 possibilités pour transmettre votre dossier : par courriel, voie postale, boite aux lettres devant l'établissement *(cf. dossier de candidature)*

- Délais de dépôt du dossier : 6 semaines avant le début de la formation *(date limite désignée)*

- Accusé de réception du dossier par courriel

- Convocation de la commission de sélection 4 semaines avant le début de la formation

- Convocation des candidats retenus.
  Les candidats non retenus pour diverses raisons seront informés par voie postale ou par courriel